Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse

Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse

Band: 80 (1993)

Artikel: 1993 : l'année de la mise en oeuvre

Autor: Jauslin, Jean-Frédéric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362268

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Jean-Frédéric Jauslin, directeur

1993: L'ANNÉE DE LA MISE EN ŒUVRE

Le 18 décembre 1992, le vote unanime du Parlement en faveur de la réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse a ouvert, dès les premiers jours de 1993, la voie aux travaux de réalisation. Une première tranche de crédits a été mise à notre disposition. Nous avons pu ainsi concrétiser les concepts que nous avions élaborés.

Informatisation

Sur le plan de l'informatisation tout d'abord, l'évaluation des systèmes proposés à la Bibliothèque nationale nous a conduits à retenir, parmi 21 propositions, l'offre présentée par la maison Hewlett-Packard en collaboration avec la société américaine VTLS Inc. associée à SWS, une petite entreprise suisse sise à Niederwangen. Ce choix a été ratifié le 13 avril 1993 par la cheffe de notre département, M^{me} Ruth Dreifuss. Très rapidement, nous avons installé un système de test afin de préparer la mise en production de cet outil. Définir des principes de catalogage a constitué le principal travail de cette phase. Le choix d'un format de catalogage américain, USMARC, reconnu *de facto* comme un standard international et conforme aux règles suisses de catalogage, nous a amenés à prendre des décisions délicates. Nous nous sommes efforcés de suivre une ligne cohérente avec les systèmes existants en Suisse tout en nous réservant des options simplificatrices dont l'avenir est prometteur. Nous pensons tout spécialement au problème du catalogage à niveau qui nous a donné quelques cheveux blancs. Le document que nous avons rédigé a été discuté avec des spécialistes du catalogage en Suisse afin que nous puissions nous rendre compte de l'impact que ces options pouvaient avoir sur les autres bibliothèques du pays. Ces discussions nous ont incités à corriger certains aspects de ce document de manière à tenir compte des remarques qui nous avaient été formulées.

Le 11 novembre 1993 représente une date qui marquera la vie de la Bibliothèque nationale suisse. Ce jour-là, nous avons officiellement abandonné la gestion manuelle de notre catalogage pour nous concentrer exclusivement sur le traitement informatisé de nos données. Cette date nous était impérativement fixée par les contraintes de production du premier numéro de la bibliographie nationale en 1994. Pour permettre la sortie de ce fascicule le 15 janvier 1994, il était nécessaire de disposer de notices préalablement enregistrées sur le système. Nous avons pu respecter cette échéance grâce à l'engagement extraordinaire de toutes les personnes concernées. Après de nombreuses péripéties, le démarrage s'est finalement effectué dans de bonnes conditions. Le premier fascicule 1994 du *Livre suisse* contient un nombre de notices équivalent

(environ 1000 enregistrements) à celui qu'on atteignait auparavant. Nous nous étions fixé comme objectif de produire un document en tout point semblable à celui que nous connaissons. L'aspect novateur réside essentiellement dans les techniques et les procédures de production. La fastidieuse démarche contraignant l'imprimeur à saisir les données et la Bibliothèque à relire les épreuves a pu ainsi être abandonnée. Nous sommes maintenant à même de fournir directement à l'imprimeur les données déjà formatées. Il faut relever que les collaborateurs de la Bibliothèque nationale ont dû se former très rapidement à de nouvelles techniques de travail. Il est fort réjouissant de constater que leur productivité a pu être maintenue dès l'introduction du système. Nous pouvons nous attendre à ce qu'elle augmente sensiblement lors des premières semaines de 1994.

Conversion des données

L'alimentation de notre base de données par les acquisitions courantes ne permet encore pas d'offrir un service optimal à nos utilisateurs. Comme nous prévoyons d'installer des postes de travail informatiques à l'intention de nos lecteurs dès l'été 1994, il est impératif qu'ils puissent accéder aisément aux références des quelque trois millions de documents que nous possédons. C'est pourquoi nous avons décidé de convertir sur support magnétique nos catalogues sur fiches de manière à garantir un accès unifié à l'ensemble de nos collections. Ce travail de très longue haleine ne pouvait pas être effectué par nos propres soins en raison du peu de ressources humaines à notre disposition. Nous avons donc mandaté une entreprise privée, spécialisée dans cette activité, pour effectuer la conversion de nos fichiers. Après la définition rigoureuse des procédures de travail et la mise au point du fonctionnement de cette tâche, nous avons reçu notre première livraison de données à la fin du mois de septembre. Celle-ci était assez modeste puisque seules 1900 notices nous sont ainsi parvenues. Toutefois, dès la fin du mois de décembre nous recevions quelque 80 000 enregistrements convertis durant le mois écoulé. Nos prévisions indiquent que les premiers mois de 1994 nous permettront de poursuivre ce travail au rythme d'environ 100 000 notices par mois. Cela nous permettra d'achever la conversion du premier catalogue (de 1951 à nos jours, soit à peu près 600 000 notices) jusqu'à la fin du mois de juin 1994. Nous poursuivrons ensuite cette opération avec les catalogues plus anciens pour parvenir à la conversion complète de nos notices bibliographiques à la fin de 1995.

Il est intéressant de relever que le coût de cette conversion dépasse largement les coûts d'investissement réalisés pour l'acquisition du matériel et du logiciel informatique. Nous avons là une preuve tangible de l'affirmation de M. Zehnder, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui précisait encore récemment que, lors d'un processus d'informatisation, les données méritent beaucoup plus d'attention que les outils mis en place pour les traiter. Ces derniers ont en effet une durée de vie beaucoup plus courte et leur valeur intrinsèque s'avère bien plus faible que l'information stockée sur support magnétique.

Coordination nationale

Lors de ses délibérations, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national avait déposé un postulat demandant que la Bibliothèque nationale fût chargée de tâches de coordination en matière d'informatisation, sur le plan national comme sur le plan international. Lorsque M^{me} Ruth Dreifuss nous a donné son accord quant au système informatique que nous avions choisi pour notre bibliothèque, elle a également souhaité que l'on s'engageât sur un travail de coordination au niveau national. Les premières réflexions nous ont conduits à imaginer un réseau suisse de bibliothèques auquel pourraient se rattacher les divers systèmes de notre pays. En effet, plusieurs types de matériels et de logiciels fonctionnent déjà dans les bibliothèques suisses. Et à ce jour, ceux-ci sont peu compatibles entre eux... On doit par conséquent constater que les échanges de données sont peu nombreux ; cela implique évidemment une importante perte d'efficacité, et par conséquent une importante perte d'argent. Si l'on se place sur un plan purement technique, la façon la plus simple de réaliser un réseau consisterait à installer le même système dans toutes les bibliothèques du pays. Cette approche n'est toutefois pas applicable, car on ne saurait concevoir d'imposer en Suisse un système unique, fût-il informatique! Cette option serait également peu satisfaisante du point de vue technologique. N'oublions pas que de longues années de travail seraient nécessaires à la mise en place d'un même système dans nos nombreuses bibliothèques. Il est fort probable que le système choisi ne correspondrait bientôt plus aux besoins réels après les quelque dix années nécessaires à cette implantation. On vivrait en outre un blocage sur le plan de l'évolution technologique totalement insatisfaisant, voire tout à fait dangereux pour la bonne gestion de nos institutions et surtout pour la qualité des prestations fournies à nos usagers. C'est pourquoi nous nous sommes orientés vers une conception beaucoup plus ouverte en matière de coopération, postulant que les différents systèmes déjà installés aujourd'hui et ceux encore à venir devaient pouvoir collaborer sur des bases beaucoup plus larges. Nous avons constaté que bien d'autres pays étaient confrontés à la même situation et recherchaient des solutions dans une perspective identique à celle que nous avions en tête. Cela nous incite à penser que cette recherche peut être prometteuse, car elle correspond à notre vision fédéraliste tout en permettant une bonne rationalisation des tâches. Nous ne manquerons pas de nous atteler, durant l'année 1994, au développement de ce concept.

Coordination internationale

Sur le plan international, notre bibliothèque a poursuivi son travail de rapprochement. Quoique nous ayons perdu bien des espoirs de collaboration étroite à la fin de 1992 en raison du vote négatif sur l'EEE, nous avons pu obtenir des garanties concernant notre rôle dans le plan d'action pour les bibliothèques lancé par l'Union européenne. Afin de stimuler la synergie européenne, les responsables de l'Union ont contacté les pays membres du Conseil de l'Europe par le biais de la *Conference of European National Librarians* (CENL) à laquelle nous appartenons. Les 32 pays membres pourront ainsi être associés, sous diverses formes, aux programmes qui seront développés. Pour ce faire, la CENL a mis sur pied un « Forum de réflexions » présidé par la Grande Bretagne, et auquel participent la Finlande, la France, l'Allemagne, la Lituanie, les Pays-Bas, le Portugal et la Suisse. Des projets concrets ont déjà démarré à la fin de 1993, auxquels la Suisse est également associée. Nous espérons vivement pouvoir ainsi participer activement à la mise en place des réseaux d'informations et d'échanges qui ne manqueront pas d'être développés sur le plan européen.

Révision de l'organisation

A la fin de l'année 1992 déjà, il a fallu constater que l'organigramme de la Bibliothèque nationale, instauré le 12 octobre 1991, ne permettait plus de poursuivre de la meilleure façon les nombreuses activités qui se déroulaient en parallèle. Le manque d'efficacité et les tensions qui en résultaient nous ont obligés à revoir l'organisation et les structures de l'institution. Afin d'empoigner le problème avec objectivité, nous avons fait appel à un conseiller externe ; l'une de ses missions était de nous aider à définir une nouvelle structure de gestion. Plusieurs jours d'entretiens et de réflexions avec les principaux responsables de la Bibliothèque nationale ont été nécessaires pour trouver une forme capable d'améliorer notre façon de travailler. Nous avons pu ainsi mettre en place un nouvel organigramme et une organisation de projet beaucoup plus stricte. Les traits saillants de cette nouvelle structure sont les suivants ¹:

- Séparation de l'organisation hiérarchique et de l'organisation de projet. Chaque collaborateur peut être libéré, pour une période donnée, de ses activités courantes pour participer à une phase de projet. Le projet de réorganisation n'apparaît plus dans l'organigramme officiel. ²
- Répartition de l'exploitation de la Bibliothèque nationale en deux sections distinctes, l'une consacrée à la gestion des collections, l'autre aux services à l'usager. (Nous saisissons l'occasion de saluer l'entrée en fonction, au mois d'août 1993, de M. Jean-Marc Rod à la tête de cette dernière section.)
- Regroupement des collections spéciales, à savoir les Archives littéraires, le Cabinet des estampes et les fonds spéciaux.
- Introduction d'une section consacrée aux activités culturelles.
- Mise en place d'un secteur de planification et d'organisation intégrant l'informatique, la formation et d'autres tâches de gestion interne.

La structure élaborée au cours des premiers mois de l'année 1993 a été instaurée de façon provisoire dès le 1^{er} juillet 1993. Nous avons jugé nécessaire de voir quels étaient les impacts d'une telle restructuration avant de l'officialiser complètement. Après quatre mois de travail selon cette nouvelle organisation, nous avons réuni toutes les personnes concernées lors d'un séminaire de deux jours pour faire le bilan de l'opération. Celui-ci s'est avéré très positif. Seules quelques adaptations de détail ont été nécessaires. Nous avons ensuite engagé les démarches officielles de ratification du nouvel organigramme de la Bibliothèque nationale. Celles-ci n'étaient pas encore achevées à la fin de l'année 1993. Il nous est apparu cependant

^{1.} Le lecteur trouvera l'organigramme de cette nouvelle organisation à la page 62 du présent rapport.

Pour tout renseignement relatif aux projets menés à la Bibliothèque nationale suisse dans le cadre de la nouvelle structure, voir pages 65 et suivantes.

judicieux de présenter cette organisation dans le *Rapport annuel 1993* plutôt que de faire état d'une structure officielle désormais obsolète.

Restriction du prêt

L'une des étapes délicates de l'année écoulée fut sans conteste l'introduction de nos nouvelles règles de prêt le 1^{er} octobre 1993. Depuis le début de notre réorganisation, nous avons affirmé vouloir octrover une priorité identique à la conservation et à la mise à disposition de nos collections. Cette philosophie demeurera toujours quelque peu paradoxale tant que nous ne pourrons acquérir qu'un seul exemplaire de chaque Helveticum. Force nous a été de constater que la politique de prêt, qui jusqu'alors nous permettait d'envoyer par la poste des exemplaires uniques de nos collections, péchait par excès de libéralité. Après de longues discussions, nous avons choisi de restreindre le prêt en externe pour les documents datant de plus de cinquante ans. Or pour contrôler ce principe, il nous est nécessaire de disposer d'outils d'informatiques. Ceux-ci n'étant pas encore complètement rodés, nous avons opté pour une mesure transitoire supprimant le prêt externe des documents publiés avant 1951. L'état de nos collections nous dictait une action rapide. La situation de nos fonds est en effet fort préoccupante, car une très grande majorité d'entre eux sont fortement acides et risquent de subir des dégâts irrémédiables. A cela s'ajoute que les conditions climatiques de nos magasins ne sont de loin pas optimales. Il était donc nécessaire de prendre des mesures visant à protéger nos originaux. Il est bien entendu que nous ne souhaitons pas arrêter une politique restrictive en matière de prêt. Sont actuellement à l'étude des solutions visant à mettre à disposition non plus forcément les documents originaux mais l'information qu'ils contiennent. Nous espérons également pouvoir instaurer une politique de prêt mieux coordonnée avec nos consœurs cantonales qui se chargent elles aussi, et à leur échelon, de la conservation du patrimoine écrit. En un mot comme en cent, notre objectif est de pouvoir garantir que tout document catalographié se trouve encore quelque part en Suisse sous sa forme originale tout en maintenant un accès à l'information le plus optimal possible.

Les manifestations publiques

Différentes rencontres ont eu lieu dans nos locaux durant l'année écoulée. On trouvera le détail de ces activités aux pages 96-97 du présent rapport. Il est toutefois nécessaire de signaler que la Bibliothèque nationale et les Archives littéraires ne ménagent pas leurs efforts dans ce domaine. Nous souhaitons vivement faire mieux connaître notre institution et les services qu'elle propose. Pour ce faire, nous voulons interpeller un large public qui ne nous connaît pas encore. A l'évidence, les expositions représentent un très bon moyen d'atteindre cet objectif. Nous avons eu le plaisir de constater que le succès de ces manifestations avait dépassé nos espérances à plusieurs reprises.

Nous aimerions tout particulièrement mettre l'accent sur la présence de notre nouvelle cheffe de département, M^{me} Ruth Dreifuss, qui, le 5 avril déjà, venait nous rendre visite et faire connaissance avec les lieux. M^{me} Dreifuss nous a également fait le plaisir de choisir nos locaux pour y tenir sa conférence de presse après ses cent cinquante jours d'activité. Le 20 août 1993, une centaine de journalistes s'installaient dans notre salle de lecture, adaptée aux besoins de la circonstance, pour y suivre les explications de la nouvelle conseillère fédérale. La présentation officielle s'est poursuivie par un apéritif servi dans les jardins de la Bibliothèque. Et ce fut bien sûr l'occasion pour de nombreuses personnes de découvrir les charmes de notre site...

Le 15 octobre, une personnalité du monde des bibliothèques nous faisait le plaisir de sa visite : M. Dominique Jamet, président des Établissements publics de la Bibliothèque de France, venait nous parler de ses expériences dans le cadre du projet lancé par le président de la République française, M. François Mitterand.

Enfin le 19 novembre, quelque 250 personnes venaient découvrir le grave problème de la conservation de notre patrimoine audiovisuel. Plusieurs personnalités, dont M^{me} Dreifuss, conseillère fédérale, M^{me} Rosmarie Simmen, conseillère aux États, M. Antonio Riva, directeur général de la SSR et M. Christoph Graf, directeur des Archives fédérales, exprimaient leurs préoccupations à ce sujet. Des ateliers de présentation des techniques de préservation avaient été aménagés à cet effet. Ils ont connu un très large succès.

Le bâtiment

La situation de nos locaux a déjà fait l'objet de plusieurs publications. Dès 1990, il est apparu évident que le projet de réorganisation devait prévoir une révision complète de notre installation tant sur le plan de l'organisation interne que sur celui des locaux de travail. Une première étape a été franchie durant l'été 1993 puisque nous avons déménagé une grande partie des bureaux. Nous avons pu nous installer dans un espace laissé vacant par le départ de la direction de l'Office fédéral des statistiques au mois de janvier 1993. Cette phase a permis de libérer un certain nombre de salles au rez-de-chaussée que nous avons destinées à la présentation d'expositions et de conférences.

Soulignons également que le Parlement a accepté le message des construction fédérales contenant la première étape de construction des magasins souterrains; la première pierre, encore symbolique, de la reconstruction de notre établissement a donc ainsi été posée. Dès le début de l'année 1994, nous pourrons donc entreprendre les travaux qui nous permettront de prendre possession, à la fin de l'année 1996, d'environ 70 km de rayonnages. Ce déplacement nous donnera l'occasion de revoir complètement l'organisation interne du bâtiment en vue de fournir de nouveaux services à notre public.

Nouvelle loi

A la suite de la décision du Parlement, il était possible de mettre en vigueur la nouvelle loi qui devait remplacer celle de 1911. Il était cependant nécessaire d'observer un délai référendaire de 90 jours pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'oppositions. Celui-ci a démarré dans le courant du mois de janvier 1993 et n'a été suivi d'aucune contestation jusqu'à la fin de ce délai probatoire. C'est donc par décret du Conseil fédéral que la nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1993. La loi ne s'assortit toutefois pas encore d'une ordonnance d'application. Sa rédaction nécessite une réflexion approfondie sur plusieurs points délicats.

En conclusion

L'année 1993 aura été marquée par plusieurs événements d'importance. On citera tout d'abord le changement à la tête du Département. Celui-ci s'est fait dans des circonstances qui pouvaient s'avérer difficiles pour la Bibliothèque nationale : nous nous trouvions en pleine phase de décision quant à notre système informatique et il était à craindre que l'arrivée d'un nouveau conseiller fédéral ne freine le processus de décision, et ce pour des raisons compréhensibles de prise en charge des dossiers. Nous avons eu le plaisir de constater qu'il n'en a rien été et que M^{me} Dreifuss s'est au contraire montrée très sensible à nos soucis.

Un second événement d'importance a marqué l'année 1993. Il s'agit de la décision du directeur de l'Office fédéral de la culture, M. Alfred Defago, de se démettre de ses fonctions pour poursuivre ses activités professionnelles en tant que secrétaire général du Département des affaires étrangères. Cette décision, compréhensible en soi, nous touchait de plein fouet puisque le directeur de l'Office avait engagé toute son énergie à soutenir nos travaux de réorganisation. Nous ne voudrions pas manquer l'occasion de le remercier pour le constant soutien qu'il nous a apporté. La vacance de son poste depuis le mois d'août jusqu'à la fin de l'année n'a heureusement pas trop perturbé nos travaux grâce aux efforts accomplis par le directeur suppléant, M. Hans-Rudolf Dörig que nous aimerions également remercier à cette occasion.

Comme on le voit, le processus de réorganisation de la Bibliothèque nationale est fortement engagé dans une phase de réalisation. De nombreux écueils ont pu être contournés. D'autres, plus importants peut-être, nous attendent encore. Nous constatons toutefois que l'esquisse que nous avions ébauchée de notre institution est en train de se préciser. Et c'est par la volonté et l'énergie de toutes les personnes qui croient à la justesse des modèles que nous avons élaborés que nous arriverons à nos fins. Le contexte économique nous est malheureusement très contraire. Combien il est difficile actuellement de songer à investir dans des tâches à long terme alors que chaque jour nous sommes confrontés à des décisions ayant une portée à très court terme... Nous devons toutefois être conscients que nous préparons notre institution aux échéances du troisième millénaire qui, vraisemblablement, sera placé sous le double signe de l'information et de la communication. Une bibliothèque nationale se doit de pouvoir relever ces défis.

1 2-1 Avana)

ine - Because of